

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 6 juillet 2015, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Éric Caron, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Mme France Leblanc, conseillère**

Absence motivée : M. Normand Parr, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

15-07-151 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 6 juillet 2015 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

15-07-152 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
Et résolu à la majorité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} juin 2015 soit adopté, tel que proposé.

15-07-153 COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2015

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2015, au montant total de 576 082,42 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 juin 2015.

Michelyne Leblanc, trésorière

**15-07-154 APPROBATION - FINANCEMENT DES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT AU 30 JUIN 2015**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à la majorité

QUE l'état des activités d'investissement au 30 juin 2015, au montant de 335 421,10 \$, soit approuvé, tel que présenté.

**15-07-155 ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT 2015-266 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LES
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT AUX MAISONS
MOBILES (AVEC DISPENSE DE LECTURE)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE les endroits où peuvent être implantées de nouvelles maisons mobiles sont restreints sur le territoire de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement des maisons mobiles existantes sur le territoire, afin que leur apparence soit améliorée, est souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires de maisons mobiles existantes sont restreints dans leurs projets par rapport au propriétaire de maisons unifamiliales;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande au conseil de modifier le règlement de zonage afin que la superficie d'agrandissement permise pour les maisons mobiles soit contrainte aux mêmes normes que les maisons unifamiliales;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil de modifier le règlement de zonage afin qu'une maison mobile, agrandie, et ayant les dimensions minimales prescrites pour une maison unifamiliale, soit contrainte aux mêmes normes que cette dernière;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent projet de règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 2 février 2015 (résolution 15-02-35);

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
Et résolu à la majorité

QUE le règlement 2015-266 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les dispositions particulières s'appliquant aux maisons mobiles soit adopté, tel que présenté.

**15-07-156 UMQ – DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'IMMUNITÉ
CONDITIONNELLE DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE DE
RÉCLAMATIONS RELIÉES AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU**

CONSIDÉRANT QUE les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

CONSIDÉRANT QUE les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

CONSIDÉRANT QUE les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à la majorité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE le Conseil municipal appuie, par les présentes, le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

15-07-157 POSTE D'OUVRIER MUNICIPAL (13 SEMAINES) – AVIS D'EMBAUCHE

ATTENDU QU' un poste récemment laissé vacant a fait l'objet d'un affichage de poste conformément à la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tracy Court est l'employé ayant appliqué sur ce poste qui a le plus d'ancienneté qui satisfait aux exigences normales du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à la majorité

De prendre acte de l'avis d'embauche de monsieur Tracy Court à titre d'ouvrier municipal à la Direction du loisir, du tourisme et de la culture, temps complet, saisonnier, 13 semaines par année, sous réserve de la période d'essai prévue à la convention collective.

QUE cette affectation est effective à partir du 6 juillet 2015.

15-07-158 POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ÉQUIPEMENTS (31 SEMAINES) – AVIS D'EMBAUCHE

ATTENDU QU' un poste récemment laissé vacant a fait l'objet d'un affichage de poste conformément à la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Olivier Arsenault est l'employé ayant appliqué sur ce poste qui a le plus d'ancienneté qui satisfait aux exigences normales du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent
Et résolu à la majorité

De prendre acte de l'avis d'embauche de monsieur Olivier Arsenault à titre de préposé aux équipements à la Direction du loisir, du tourisme et de la culture, 31 semaines par année, sous réserve de la période d'essai prévue à la convention collective.

QUE cette affectation est effective à partir du 6 juillet 2015.

**15-07-159 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL –
VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE
RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

15-07-160 CAMPING MUNICIPAL – ACHAT DE VÉHICULE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) désire se doter d'un véhicule de service pour la gestion de son camping;

CONSIDÉRANT QUE le choix du véhicule retenu est le Chevrolet Volt à hayon, 5 portes 1RC68;

CONSIDÉRANT QUE les prix obtenus des deux (2) soumissionnaires invités sont :

- Boulevard Chevrolet : 38 170,51 \$ (taxes incluses);
- Chaleurs automobiles : 36 409,80 \$ (taxes incluses).

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire ayant la plus basse soumission conforme est celle de Chaleurs automobiles;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à la majorité

D'autoriser l'achat du véhicule, tel décrit dans la soumission de Chaleurs automobiles au coût de 36 409,80 \$, incluant les taxes. Cet achat sera financé par le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans à partir de l'année 2016.

QUE monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville le contrat d'achat.

**15-07-161 MANDAT À M. PASCAL ALAIN POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE
CARLETON-SUR-MER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
QUAI DES ARTS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pascal Alain est responsable des dossiers culturels à la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE son mandat de deux ans comme administrateur du Quai des arts est terminé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer possède un siège d'office au sein de cette corporation;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE monsieur Pascal Alain, directeur du loisir, du tourisme et de la culture, soit désigné comme représentant de la Ville de Carleton-sur-Mer sur le conseil d'administration du Quai des arts, et ce, pour un mandat de deux (2) ans.

15-07-162 MANDAT À MERCIER & JUTRAS, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES ET À ME RACHEL CAISSY, NOTAIRE – ESPACE DU BANC CARLETON

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) poursuit les discussions avec le propriétaire foncier d'une partie du banc Carleton;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une description technique de certains terrains du banc Carleton;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'arpentage sont nécessaires pour les transactions projetées;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent
Et résolu à la majorité

QUE la Ville mandate Mercier & Jutras, arpenteurs-géomètres, pour procéder à des travaux d'arpentage, et que des instructions lui seront données.

De mandater Me Rachel Caissy, notaire, afin de préparer, les documents à cet effet.

QUE messieurs Denis Henry, maire, et Danick Boulay, directeur général et greffier, soient mandatés pour la signature desdits documents.

15-07-163 DOSSIER DU BANC CARLETON – PROLONGATION DES NÉGOCIATIONS AVEC LACROIX ET FILS

CONSIDÉRANT les conclusions du jugement de la cours d'appel du Québec du 11 juillet 2014;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville et Carleton-sur-Mer et pour Lacroix et fils d'en venir à une entente;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont été entreprises entre les deux parties et que ces discussions se poursuivent actuellement;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent
Et résolu à la majorité

QUE la Ville poursuit ses échanges et ses négociations avec Lacroix et fils pour en arriver à une entente pour le dossier des propriétés du banc de Carleton;

QUE le délai prolongé pour en arriver à une entente soit fixé au 31 décembre 2015.

AUTRES SUJETS :

Il n'y a pas eu d'autres sujets ajoutés à l'ordre du jour.

15-07-164 PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – LE LUNDI 3 AOÛT

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 3 août, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

15-07-165 PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Quatorze (14) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

15-07-166 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 43, monsieur Mathieu Lapointe propose de lever la séance.

Accepté.